

QUELQUES RESSOURCES POUR SE LANCER DANS UN PROJET D'AIRE ÉDUCATIVE



Document à destination des nouveaux porteurs de projets d'aires éducatives.

SOMMAIRE

A. Éléments de contexte	2
A.1 Les aires éducatives	2
A.2 La dynamique de réseau	3
B. Pour se lancer dans un projet d'aire éducative	3
B.1 La méthodologie des aires éducatives	3
B.2 L'inscription	4
C. Le financement de son projet d'aire éducative	5
C.1 Les modalités d'usage.....	5
C.2 L'appel à projet de l'office français de la biodiversité	5
C.3 D'autres sources de financement.....	6

A. ELEMENTS DE CONTEXTE

A.1 LES AIRES EDUCATIVES

A.1.1 DEFINITION ET ORIGINES

Une aire éducative (AE) est une zone maritime littorale ou une zone terrestre ou aquatique de petite taille, plus ou moins anthropisée (parc urbain, plage, friche, zone humide, mangrove, forêt, rivière, etc.) gérée de manière participative par les élèves d'une ou plusieurs classe(s) de cycle 3 et cycle 4. Accompagnés par leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement, les élèves étudient cette aire et décident de façon démocratique des actions à y mener pour préserver son patrimoine naturel et culturel.

Les projets d'aires éducatives s'adressent à toutes les classes ou établissements scolaires de cycle 3 et 4 (soit du CM1 à la 3ème).

A travers ce projet, ils développent les compétences et les notions du programme scolaire et découvrent leur territoire et ses acteurs (la communauté concernée, mais aussi les associations d'usagers, de protection de l'environnement et autres acteurs du territoire).

Les aires marines éducatives sont nées aux Marquises en 2012, la démarche des aires terrestres éducatives a débuté en 2018. **Aujourd'hui, plus de 600 aires éducatives sont développées en France métropolitaine et Outre-mer.**

A.1.2 LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Les aires éducatives s'inscrivent dans une démarche citoyenne dans laquelle les élèves sont acteurs de la gestion d'un bien commun. Cette démarche s'inscrit dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire.

Les aires éducatives se donnent comme objectifs de :

- Développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun ;
- Reconnecter les élèves à la nature et favoriser la connaissance et la préservation des milieux et de la culture
- Faire émerger des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs de la gestion et de la protection de l'environnement.

A.1.3 LE PILOTAGE DU DISPOSITIF DES AIRES EDUCATIVES

Un Comité de pilotage national des aires éducatives coordonne le déploiement et la labellisation des projets. Ce comité est composé de représentants des ministères en charge de l'environnement, de l'éducation et de l'Office français de la biodiversité

Le dispositif pédagogique des aires éducatives (AE) s'organise par territoire depuis 2020 sous la forme de Groupes régionaux des aires éducatives (GRAE). Le GRAE Occitanie a été initié en mars 2021, et est coordonné par la Direction Régionale de l'OFB, en relai de la cellule nationale OFB et l'Education nationale.

Le GRAE Occitanie rassemble :

- La direction régionale de l'OFB ;
- Les Académies de Montpellier et Toulouse ;
- La DREAL Occitanie ;
- La Région Occitanie ;
- L'Agence régionale de la biodiversité ;

- Les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse ;
- Le GRAINE Occitanie.

A.2 LA DYNAMIQUE DE RESEAU

En parallèle de la coordination régionale, l'accompagnement des porteurs de projet d'aires éducatives s'appuie sur une animation régionale portée par le GRAINE Occitanie.

A.2.1 LES OBJECTIFS DE LA DYNAMIQUE DE RESEAU

L'enjeu est de structurer et animer un réseau des acteurs éducatifs impliqués ou souhaitant s'impliquer dans les projets d'aires éducatives.

L'objectif général est de mettre en œuvre les conditions propices au développement d'une culture commune des porteurs de projets d'Aires éducatives afin de favoriser un développement quantitatif et qualitatif de projets d'aires éducatives en Occitanie.

Les objectifs opérationnels :

- Identifier et qualifier les besoins des acteurs des aires éducatives en Occitanie ;
- Susciter la rencontre entre les acteurs des projets d'aires éducatives ;
- Favoriser la montée en compétences des acteurs des projets d'aires éducatives ;
- Outiller les acteurs d'aires éducatives ;
- Favoriser l'interconnaissance et le partage d'expérience.

A.2.2 LES ACTIONS DE LA DYNAMIQUE DE RESEAU

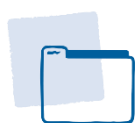
Des objectifs ci-dessus découlent différentes actions proposées aux porteurs de projets d'aires éducatives en région Occitanie :

- Mobilisation des acteurs sur le terrain : Diffusion d'un questionnaire à destination des porteurs de projets ;
- Appui aux porteurs de projets : appui à la demande et mise en place de travaux en distanciel type webinaire ;
- Rencontres « Aires éducatives » : deux journées de rencontres à l'automne 2022.

B. POUR SE LANCER DANS UN PROJET D'AIRE EDUCATIVE

B.1 LA METHODOLOGIE DES AIRES EDUCATIVES

Un guide méthodologique à destination des enseignants et des référents qui souhaitent se lancer dans la démarche aire éducative (AE), que ce soit une aire marine éducative (AME) ou une aire éducative (ATE) est accessible en ligne afin de guider les porteurs de projets dans la mise en œuvre et la démarche de labellisation.



→ Guide méthodologique [accessible via ce lien](#)

→ D'autres ressources sont accessibles sur le [wiki des aires éducatives](#).

B.2 L'INSCRIPTION

B.2.1 LA PLATEFORME SAGAE

L'inscription dans le dispositif « aire éducative » sur la plateforme SAGAE de l'OFB est importante car elle permet de rejoindre le réseau des aires éducatives (AE) à échelle nationale et régionale et de bénéficier d'actions de soutien.

Pour s'inscrire, il faut :

- 1** Créer un compte sur la **plateforme SAGAE**.
- 2** Choisir un profil enseignant ou référent.
- 3** Se connecter sur son compte et créer un dossier d'inscription (sur les dates d'ouverture de la campagne).



→ Cette année, les inscriptions sont ouvertes du **1^{er} juin au 23 septembre 2022**.

B.2.2 LES ELEMENTS A RENSEIGNER LORS DE L'INSCRIPTION

Il est demandé dans le dossier d'inscription de remplir différents champs :

- La connaissance du dispositif, s'engager à avoir pris connaissance de deux outils majeurs : le guide méthodologique et **la charte** ;
- La nature de l'aire éducative : marine ou terrestre ;
- L'identification du binôme porteur du projet : contacts de l'enseignant et du référent ;
- Informations relatives à l'établissement scolaire (localisation, SIRET, coordonnées chef d'établissement, etc.) ;
- Informations relatives à la structure de la personne référente (nom, typologie, etc.) ;
- Les classes engagées sur le projet ;
- Financements ;
- D'autres éléments de contexte (repérage de site potentiel pour la future AE, lien avec la collectivité, etc.).



→ **Les dossiers d'inscription peuvent être remplis partiellement et laissés au stade de brouillon sur la plateforme SAGAE. Les porteurs de projet peuvent alors prendre le temps de se familiariser avec la plateforme, tout en prenant garde à respecter l'échéance de la campagne d'inscription.**

C. LE FINANCEMENT DE SON PROJET D'AIRES ÉDUCATIVE

C.1 LES MODALITÉS D'USAGE

Le bon déroulé des projets d'aires éducatives, portés par un binôme enseignant/référent EEDD, dépend partiellement de l'obtention de financements afin de mener au mieux les ambitions des élèves impliqués.

Les financements perçus peuvent ou doivent répondre à :

- **Majoritairement**, aux prestations d'accompagnement du référent pédagogique EEDD (coût d'animation) : au moins 10 demi-journées par an ;
- Aux prestations ponctuelles d'intervenant sur une thématique spécifique ;
- À l'investissement dans du matériel d'exploration de l'aire éducative. Plus tard, dans l'achat de matériel spécifique pour mettre en place des actions spécifiques (exemple : des nichoirs) ;
- À l'achat de matériel pédagogique (livres, jeux, etc.) ;
- À des frais de déplacements : même s'il est recommandé que l'aire éducative choisie soit à proximité de l'école pour favoriser des déplacements à pied, d'autres moyens de transport peuvent être parfois nécessaires.



→ **Le financement pourra être attribué soit à l'établissement scolaire, soit au référent du projet.**

C.2 L'APPEL A PROJET DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) avait lancé un appel à projet (AAP) pour l'année scolaire 2021/2022 afin de distribuer une enveloppe de 600 000 euros à l'échelle nationale pour soutenir financièrement les projets d'aires éducatives (AE), à la suite d'un accord avec le comité de pilotage interministériel.

Cette enveloppe s'est décomposée de telle sorte à ce que chaque nouveau projet d'aire éducative demandeur bénéficie de 3200 euros, et 1600 euros pour les projets en deuxième année ou plus.

L'accompagnement de l'enseignant par son binôme est calculé sur une base de 10 demi-journées par année scolaire estimé à environ 4000 euros.

Cette subvention a donné un élan au déploiement des aires éducatives dans la région Occitanie puisque de 26 projets sur l'année scolaire 2020/2021, il en existe désormais 81 pour l'année scolaire 2021/2022 dont la majorité a effectué la demande de financement OFB.

L'OFB a décidé de soutenir une nouvelle fois financièrement les projets d'aires éducatives afin de poursuivre la dynamique enclenchée en 2021.

C.2.1 LES MODALITÉS DE L'APPEL A PROJET DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Pour les projets à venir débutants sur l'année scolaire 2022/2023 :

- Un dossier d'inscription doit être établi sur la [plateforme SAGAE](#) entre le 1^{er} juin et le 23 septembre, avant la demande de financement ;
- Les porteurs de projets peuvent déposer leur dossier de candidature dématérialisé du 1^{er} juin au 23 septembre, [via ce lien](#) ;
- Si le dossier est validé, l'enveloppe obtenue pourra aller de 2000 à 3200 euros.



→ Toutes les informations nécessaires à la constitution et à l'envoi des dossiers de candidatures se trouvent sur le document de l'OFB « Règlement – Soutien à projets aires éducatives » [disponible via ce lien.](#)

C.3 D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

La subvention proposée dans le cadre de l'appel à projet de l'OFB est un levier important, mais il n'est pas le seul.

Les porteurs de projet peuvent multiplier les demandes de subventions auprès de différentes instances publiques ou structures privées afin d'atteindre le montant estimé nécessaire au bon déroulé du dispositif auprès des classes.

Voici une liste non exhaustive des pistes à explorer pour répondre aux besoins financiers d'un projet d'aire éducative :

- Commune
- Communauté de commune
- Département (notamment en lien avec les projets des *Espaces Naturels Sensibles (ENS)*)
- Structure gestionnaire de l'environnement (parc national, N2000, etc.)
- Région (notamment avec certains AAP. Exemple : le Parlement de la mer côté Montpellier)
- Fondations privées
- Coopérative scolaire
- Programme d'interventions EEDD assuré par l'établissement
- Les syndicats mixtes
- Le jumelage avec un autre dispositif pédagogique : les **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** portés par l'OFB.



→ Les éléments présentés ci-dessus ne sont pas exhaustifs et sont issus d'éléments relevés lors d'une étape de diagnostic et d'observation des aires éducatives en Occitanie.



→ Des pistes de financements et ressources pour effectuer une demande se trouvent sur le wiki des aires éducatives dans la partie « [Trouver un financement](#) ».



→ Si vous avez des questions sur le dispositif des Aires éducatives,
n'hésitez pas à nous contacter !



CONTACTS

Audrey Guigni
Coordinatrice de projet en réseau
04 28 70 05 47 / audrey.guigni@graine-occitanie.org
www.graine-occitanie.org

